leurs se sont frotté les mains en recevant ces étrennes, mais elles risquent fort de ne pas les enrichir.

Le bien mal acquis porte malheur, et le fait même d'installer dans un immeuble volé l'administration qui aura plus spécialement pour mission de méditer sur le bien-être du peuple, ce fait même, disons-nous, introduit par avance, dans tout ce qui pourra être tenté en faveur des classes ouvrières, un élément de ruine et de mort.

Cette installation est symbolique. Elle montre que la seule manière dont nos gouvernants savent répondre aux aspirations populaires, consiste à inventer quelque persécution contre l'Eglise.

— Comment, diront-ils, si des impatients les interrogent, vous n'êtes pas contents de nous? Mais nous avons délogé un archevêque âgé, malade, pour loger des centaines de cartons où iront dormir vos doléances! Et vous n'êtes pas contents?

Des ronds-de-cuir dormiront dans des salles où travaillaient des prêtres. Et vous accuserez le gouvernement de vous nuire!

Car nous prévoyons que ce mot ma... Avec le ministère du Travail..... comme la « tarte à la crème » de Molière, de réponse victorieuse à tous ceux qui viendront dire que le bonheur parfait, malgré l'extinction des étoiles du ciel, n'a pas encore fait son apparition sur la terre.

— Vous ne mangez pas encore de cailles rôties, soit. Mais attendez un peu! gique « ministère du Travail » servira.

Et les pauvres diables attendront un peu, beaucoup, passionnément. Quand l'attente leur paraîtra longue, et qu'ils grogneront, on leur jettera un curé à manger, ou même un évêque. A la période des amendes succédera, pour ceux-ci, celle de la prison, en attendant le bagne et peut-être la guillotine. On dira aux meurt-de-faim que toutes les étoiles ne sont pas encore éteintes, et qu'il faut laisser à l'éteignoir du citoyen Viviani le temps d'attraper les dernières. Bref, à chaque explosion de revendications sociales, on persuadera au public, selon la formule, que la première chose à faire, avant toute réforme positive, consiste à traquer les curés dans leurs derniers retranchements et à mettre les derniers ouvriers de l'industrie religieuse sur le pavé.

Mais non, dites-vous : il y aura sûrement des lois et des mesures en faveur des ouvriers. C'est possible. Mais alors, par la logique des choses, plus puissante que la volonté des hommes, ce seront des lois et des mesures influencées par l'atmosphère même qu'auront respirée leurs promoteurs, et telles que peuvent les rêver les détenteurs du bien d'autrui dans un immeuble volé.

Louables ou sympathiques peut-être dans leur principe, ces lois ou mesures prendront, comme par immersion dans un bain fatal, une teinture de socialisme. C'est l'« air de la maison » qui l'aura voulu.

C'est sous ce toit, enlevé à son propriétaire, que se rumineront les attentats futurs contre la propriété.

C'est en conjuguant le verbe « dépouiller » que les bureaucrates sont entrés dans le palais de la rue de Grenelle. La conjugaison n'est pas finie. Elle continuera.

Dans ces salles, le long de ces escaliers, le manteau cardinalice a trop laissé de sa couleur. Seulement, cette couleur prendra une nouvelle signification. Ceux qui ont chassé le manteau rouge seront forcés, quelque jour, d'hospitaliser le drapeau rouge.

Les capitalistes bicards, débordés par leurs terribles amis du collectivisme, regretteront peut-être un jour d'avoir expulsé de son logis un vénérable pontife, représentant du Dieu de résignation et de douceur, pour faire de ce logis le centre de ralliement tout indiqué des émeutes et « grèves générales » futures. La Bourse du travail, à une époque où les modes changent, risque de céder son prestige dans les jours de fureur populaire au ministère du Travail.

Et l'immeuble, alors, sera peut-être moins inoffensif qu'à l'époque où un prince de l'Eglise, entouré de ses vicaires généraux, s'y consacrait silencieusement à l'administration du diocèse, et où des « curés », plus occupés du bien des âmes que des révolutions extérieures, y donnaient audience à d'autres curés.

Un romancier anglais, Nathaniel Hawthorne, a raconté, dans un livre bien curieux, la « Maison aux sept pignons », l'histoire effrayante d'une maison qui, acquise par fraude à l'origine, avait porté malheur à la famille de ses propriétaires pendant plusieurs générations. Il y a, en effet, de ces malédictions qui semblent pleuvoir des toits, surgir des planchers et sortir des murailles. Les biens d'Eglise sur lesquels on fait main basse, depuis l'archevêché de Paris jusqu'au plus humble presbytère de province, sont tout prêts à devenir maudits de la sorte, et précisément parce qu'ils étaient bénis. Gare à ceux sur qui tombera la malédiction!

DIÉGO.

ÉLECTION DE SÉNATEURS

L'élection d'un sénateur du Calvados et d'un sénateur de Seine-et-Oise en remplacement de MM. Duchesne-Fournet et Muret, décédés, est fixée au 17 février.

Les délégués sénatoriaux seront nommés le 13 janvier.

ÉLECTIONS CANTONALES

Le 20 janvier auront lieu des élections au Conseil général dans les cantons de Blangy-le-Château (Calvados), Matignon (Côtes-du-Nord), Louviers (Eure), Saint-Etienne sud-ouest (Loire), Limay et Dourdan-nord (Seine-et-Oise).

Les décorations de l'Intérieur

On annonce qu'un mouvement supplémentaire de croix est en préparation au ministère de l'Intérieur. La nouvelle ranimera sans doute bien des espérances qu'avait brisées l'avant-dernier numéro du *Journal Officiel*. Il convient cependant de mettre les candidats en garde contre de dangereuses illusions: le nouveau « mouvement » sera consacré exclusivement aux fonctionnaires.

M. Clemenceau s'est aperçu, en effet, que dans sa promotion de janvier, ces derniers avaient été presque oubliés. Un seul préfet est promu officier et un sous-officier chevalier; il est vrai, par contre, que les médecins n'ont pas été oubliés. On ne relève pas moins de 25 disciples d'Esculape, dont quelques-uns sont connus, sur la liste ministérielle. M. Clemenceau qui pratiqua la médecine avant d'entrer dans la politique, devait peut-être cette politesse à la Faculté. Mais les fonctionnaires de son département, qui n'ont pas les mêmes raisons de marquer leur gratitude à ladite Faculté soumirent leurs doléances au président du Conseil qui se préparerait à y faire droit.

LA GUERRE RELIGIEUSE

Culte privé par nécessité

De l'*Echo de Paris* :

Mgr l'évêque de Bayeux a lancé l'interdit sur l'église de Merville, où l'association cultuelle avait fait célébrer la messe par l'abbé Ouzouf, prêtre suspendu de ses fonctions dans le diocèse.

Or, une personne de la commune ayant manifesté, avant de mourir, sa volonté formelle que l'abbé Ouzouf ne procédât pas à son inhumation, on a dû avoir recours au culte privé.

L'abbé Duret, curé d'Amfreville, régulièrement délégué par l'évêque, a présidé aux obsèques.

Après la levée du corps, faite au milieu de presque tous les habitants de la commune, le cortège a suivi l'itinéraire prescrit par le maire. La messe a été célébrée dans une maison particulière et le curé a prévenu les assistants qu'en l'état actuel des lois les n vités seuls pouvaient y pénétrer.

Location de presbytères

Saint-Brieuc, 2 janvier. — Le Conseil municipal a autorisé, dans sa dernière séance, M. Servain, maire, à passer un bail de trois, six ou neuf années et moyennant un loyer annuel de 1 franc, avec MM. le curé de la cathédrale et le recteur de Cesson.

Une chapelle de la marine désaffectée

Brest, 2 janvier. — La municipalité collectiviste de Brest ayant décidé l'acquisition de la chapelle de la marine, en vue du percement d'une avenue, le préfet maritime vient, sur l'invitation du citoyen Aubert, maire de Brest, d'ordonner la désaffectation de cette chapelle.

Désormais, les services religieux de la marine seront célébrés dans la chapelle située à l'intérieur de l'hôpital maritime.

La mesure qui vient d'être prise, en ce qui concerne les enterrements, ne peut être que provisoire, et il est question d'installer une petite chapelle au dépôt mortuaire de la marine, où sont déposés les corps des marins, des soldats et des ouvriers des arsenaux décédés à l'hôpital maritime.

LES FONDATIONS DE MESSES

A la 1re Chambre du tribunal civil de la Seine, M. le substitut Boulloche a donné aujourd'hui ses conclusions dans le procès relatif aux fondations de messes que nous avons exposé il y a huit jours.

Il s'agissait, on s'en souvient, de décider ce que deviendraient des legs de 35 000 fr. chacun, faits en 1904 par M. Isely aux Fabriques de Notre-Dame-des-Champs, de Notre-Dame-de-Lorette et de Saint-Vincent-de-Paul.

M. d'Elzons, au nom de l'administrateur de la succession Vizelli avait proposé trois solutions :

On déclare que les legs avaient été faits à des personnes incertaines.

Ou dire que ces legs étaient caducs comme inexécutables.

Ou bien surseoir à statuer jusqu'à ce que les établissements de bienfaisance, prévus à l'article 9 de la loi de 1905, aient recueilli les biens des Fabriques.

Le ministère public a repoussé les deux premières solutions et adopté la troisième, en réservant à l'administrateur de la succession une action en révocation, au cas où les conditions de la fondation ne seraient pas exécutées.

Mais il a demandé au tribunal d'impartir à l'administration un délai pour intenter l'action nouvelle.

Le jugement sera rendu à huitaine.

A L'HOSPICE D'AMIENS

Le *Journal d'Amiens* signale et la *Chronique picarde* confirme les rumeurs qui circulent à Amiens sur la moralité du personnel de l'hôpital et la gestion financière de cet établissement depuis qu'il est laïcisé.

Les « on-dit » vont leur train. On colporte sous le manteau, le programme supposé, d'une fête au profit de la... caisse d'oxygène du personnel. Ce programme, né de la spirituelle fantaisie de MM. les carabins, fourmille d'allusions si vertes et si salées qu'il nous serait difficile de les transcrire sans offenser le chaste lecteur. C'est la chronique de l'Hôtel-Dieu, éditée sous forme de revue de fin d'année. Chacun et chacune en a sa part, tous et toutes l'ont toute entière. Si la dixième partie des faits énoncés, sous le voile de l'allusionisme, est exacte, notre hôpital rendra des points à celui du roi Pétaud.

. . . . . .

On dit encore, dans un autre ordre d'idées, que la situation administrative et financière de l'hôpital ne serait pas meilleure que sa situation morale.

Non seulement les dépenses effectuées en 1906 pour le compte du seul Hôtel-Dieu absorberaient entièrement la prévision supplémentaire de 50 000 francs établie en vue d'une laïcisation totale s'étendant à nos trois établissements hospitaliers, mais ce chiffre serait encore de beaucoup dépassé.

Le chapitre du « champagne », notamment, aurait atteint des proportions fantastiques.

Encore une fois, nous n'accusons pas, nous nous contentons de cueillir au passage les rumeurs qui vont, viennent et reviennent avec une obsédante persistance.

L'opinion est à ce point inquiète qu'il devient nécessaire de lui dire la vérité, toute la vérité.

EN FACE D'UNE CULTUELLE

Mgr Dizien, évêque d'Amiens, adresse la lettre suivante à M. le curé de Quend, où vient de se former une association cultuelle :

Amiens, le 1er janvier 1907.

Mon cher curé,

Les journaux confirment officiellement ce matin la constitution à Quend d'une association cultuelle. J'avais espéré que mon diocèse ne connaîtrait aucune défection, et je sais que vous avez fait tous vos efforts pour prévenir la seule que nous ayons jusqu'ici à déplorer.

Cette désobéissance aux décisions du Souverain Pontife et de l'autorité diocésaine m'impose le pénible devoir de vous retirer immédiatement de la paroisse de Quend; vous y cesserez vos fonctions pastorales dimanche prochain.

Vous voudrez bien donner à vos paroissiens lecture de cette lettre.

Recevez, mon cher curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

✠ L. ÉON, *évêque d'Amiens*.

REFUS DE DÉVOLUTION

La préfecture de la Seine, sollicitée en bonne et due forme d'autoriser la dévolution des biens des petits séminaires de Paris, à l'association régionale de l'enseignement primaire et secondaire fondée par M. G. Picot, et subsidiairement à la Société nationale d'éducation de Lyon, a répondu par un refus.

Elle base son refus sur cette raison que les biens des séminaires doivent être considérés non pas comme biens scolaires, mais comme biens à destination cultuelle.

D'autre part, le ministre des Cultes vient d'opérer la dévolution à l'Assistance publique des biens de l'Infirmerie Marie-Thérèse : le directeur des Enfants-Assistés a déjà pris officiellement possession des bâtiments de cette maison que la charité de Mme de Chateaubriand avait ouverte en 1833 aux prêtres âgés et infirmes du diocèse de Paris : plusieurs prêtres hospitalisés y demeurent encore attendant que leur sort soit fixé.

Cette maison avait été attribuée, il y a quelques années, au bureau des séminaires, dans le but de simplifier les comptes de gestion; son caractère charitable est évident : le gouvernement ne l'en a pas moins considéré comme bien de séminaire, et c'est à ce titre que le ministre vient d'en faire la dévolution.

Voilà donc où aboutissent les instances hypocrites qu'on multipliait, il y a quelques semaines, en vue d'une dévolution immédiate des biens qui ne sont pas d'un caractère nettement et directement cultuel : à des refus de dévolution au profit d'œuvres catholiques d'utilité publique, et finalement à la confiscation!

EXPULSION DE RELIGIEUSES

Montpellier. — Les religieuses du couvent de l'Assomption ont reçu notification d'avoir à quitter leur couvent dans les huit jours.

Les religieuses de l'Assomption, à la suite d'un arrêt de la Cour de cassation, du 29 novembre 1905, avaient été l'objet d'un décret de fermeture, le mois suivant; mais après une pétition des familles, ce décret avait été rapporté, et un sursis d'un an avait été accordé aux religieuses qui sont au nombre de 29.

On croit que c'est lundi prochain qu'elles quitteront leur couvent.

RECTIFICATION

Nous tenons de bonne source et nous sommes heureux de dire que si M. Lapôtaire, conseiller municipal de Magny-le-Désert (Orne), manquait à la cérémonie dont nous avons rendu compte samedi dernier, c'était pour une raison qui le met à l'abri de toute critique.

SÉMINAIRES

Une déclaration a été faite à l'inspecteur d'Académie d'Angers relative à l'ouverture d'un établissement d'enseignement religieux libre. Cet établissement enseignera la théologie catholique, dogmatique et morale.

(*Havas.*)

INGERENCE LAIQUE

Voici, d'après le *Patriote orléanais*, les considérants suggestifs d'une délibération prise par le Conseil municipal de Bricy (Loiret):

Considérant que quantité de parents se plaignent non seulement de la multiplicité et de la longueur des séances du catéchisme, mais encore, et surtout, de l'enseignement scolaire que M. Billard prétend y imposer :

Enfin, considérant que l'opinion publique supporte M. Billard, sans l'estimer,

Le maire demande au Conseil municipal :

1° L'autorisation formelle de faire expulser M. Billard du presbytère :

2° De fixer, pour la location du presbytère, le prix annuel à proposer à son successeur.

Le Conseil municipal de Bricy, à quelques voix près, a approuvé ces propositions.

Impossible aux moins clairvoyants de ne pas reconnaître aux faits de ce genre qui tendent à se multiplier, vers quelle laïcisation de l'église on nous mène.

AU MAROC

Les intentions d'El Guebbas

On mande de Tanger, 2 janvier :

Depuis quarante-huit heures, on ne signale aucun incident. La mahalla est toujours campée sur la plage. Une pluie fine, qui tombe par intermittence, occasionnerait de nombreuses maladies dans la troupe.

Les nouvelles les plus contradictoires circulent sur les intentions d'El-Guebbas. La vérité est qu'on ignore ces intentions, car El-Guebbas est absolument muet. On ne sait même pas s'il se portera sur Zinat par une marche rapide.

Plusieurs pensent qu'El-Guebbas tentera de capturer Erraisouli en lui tendant un piège. Il ne recourra à des moyens violents que s'il y est absolument obligé.

Il est probable que la situation restera stationnaire assez longtemps.

El-Guebbas traverse souvent Tanger.

Il n'a reçu aucune visite officielle d'Européens.

Une autre dépêche dit qu'Erraisouli, ayant expédié les prisonniers qu'il détenait à Zinat, à Arzila, avec ordre de fermer les portes de la ville aux troupes du maghzen, El-Guebbas a décidé d'envoyer 600 hommes et 3 canons de montagne contre la ville. Ils partiraient demain par mer.

Erraisouli et le sultan

Le bruit court qu'Erraisouli conteste l'authenticité de la lettre impériale ordonnant sa déposition et qu'il a envoyé un courrier à la cour afin de présenter une protestation.

Manifeste de M. de Bülow

M. de Bülow vient d'adresser au général Liebert, président de l'Association contre le socialisme, une lettre visiblement destinée à influencer, si possible, les élections.

Le chancelier y manifeste à la fois sa mauvaise humeur contre le centre catholique et sa crainte très vive de voir le socialisme, en progrès constant depuis plusieurs années, conquérir de nouveaux sièges aux prochaines élections.

Le fait, dit-il, que le centre a pu employer les voix des socialistes pour former avec eux un bloc d'opposition, a eu pour résultat le plus fâcheux d'augmenter l'importance des socialistes dans la session précédente du Reichstag. Le fait constitue à lui seul un vaste champ d'action pour tous les éléments nationaux.

A l'encontre de l'opinion qui règne parmi les libéraux et suivant laquelle la droite constitue une menace permanente de réaction, je suis profondément convaincu que la vraie réaction, ou plutôt le vrai danger de réaction se trouve parmi les socialistes. Non seulement les aspirations et les rêves communistes doivent être considérés comme ennemis de la civilisation, mais encore les moyens que les socialistes veulent employer pour réaliser ces rêves sont brutaux.

S'il y a quelque part en Allemagne des sentiments réactionnaires, ceux-ci trouvent leur force et leur justification dans le travail continu de sape que les socialistes entreprennent contre l'autorité, la propriété, la religion et la patrie;

A Robespierre, ce bourgeois devenu enragé, à cet égalitaire ivre de phrases, a succédé l'épée de Bonaparte; elle devait venir pour affranchir le peuple français de la tyrannie des jacobins et des communistes.

Puis M. de Bülow expose qu'il est prêt à travailler avec chaque parti, à condition que ce parti respecte les « grands points de vue nationaux »; mais, s'il méconnaît ces points de vue, l'amitié cesse.

Personne, ajoute le chancelier, en Allemagne, ne veut de régime personnel, mais la grande majorité du peuple allemand a surtout en haine le gouvernement des partis.

M. de Bülow termine enfin en exhortant à combattre, pour l'honneur et le bien de la nation, contre les socialistes, les Polonais, les guelfes et le Centre.

Le chancelier risque fort d'aiguiser encore l'ardeur de tous ces partis en leur déclarant ainsi ouvertement la guerre.

ÇA & LÀ

Morts d'hier

M. Grimal, commissaire de police du quartier de Plaisance, 50 ans. — M. Tonnelier, vice-consul de France, attaché au ministère des Affaires étrangères, 38 ans. — M. Jules Mottu, ancien maire du 11e arrondissement de Paris. — M. Brune, ancien député, maire et conseiller général de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

La laïcisation

On nous écrit de Montpellier :

« Une douzaine de statues désarmées qui se trouvaient encore à la maison centrale de Montpellier, récemment laïcisée, viennent d'être enlevées sur l'ordre du nouveau directeur, M. Bonnard. Seule, une petite croix placée au-dessus de la porte d'entrée donnant accès à la chapelle a été maintenue. »

ÉCHOS DE PARTOUT

M. Clemenceau, président du Conseil, est chargé de l'intérim du ministère de la Guerre pendant l'absence de M. Picquart.

La reine-mère d'Italie a offert 1 000 francs à la mère de la petite fille assassinée dont la « Croix » a parlé récemment.

Le président de la République a offert à Rambouillet une chasse en l'honneur de S. A. S. le prince de Monaco.

Parmi les invités se trouvaient : MM. Clemenceau, Pichon, le général Voyron, J. Reinach, député; le professeur Pozzi, de Verneuil, syndic des agents de change.

Le président de la République est rentré à Paris dans la soirée.

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a quitté Paris pour se rendre en Auvergne. Il sera de retour lundi.

LE RACHAT DE L'OUEST

Nous avons pu voir M. Emile Labiche, sénateur d'Eure-et-Loir, président de la Commission des chemins de fer.

— Que pensez-vous, lui avons-nous demandé, de la décision prise par le ministre des Finances et le ministre des Travaux publics de ne communiquer à la Commission des chemins de fer qu'à la condition expresse qu'ils ne seraient pas rendus publics, les renseignements et les documents qu'elle leur a réclamés?

— Le moins que j'en puisse dire est qu'elle me paraît pour le moins singulière.

Ces renseignements et ces documents doivent rester secrets entre les membres de la Commission.

Comment, dans ces conditions, le Sénat pourrait-il se prononcer en connaissance de cause? Quelle confiance pourrait-il accorder aux indications que nous lui fournirions?

— Alors, qu'arrivera-t-il?

— Il arrivera que ces renseignements et documents resteront secrets entre les membres de la Commission des chemins de fer... à moins que le Sénat n'en décide autrement... ou à moins qu'elle ne décide de les retourner aux ministres qui les lui ont fait parvenir.

— A quoi attribuez-vous l'attitude des ministres?

— Deux explications également plausibles peuvent en être données : d'abord les renseignements et documents établis par les chefs de service au ministère des Finances et du ministère des Travaux publics sont fort loin de concorder entre eux; ensuite, ils sont, ou du moins, quelques-uns sont fort loin d'être favorables à l'éventualité du rachat de l'Ouest et montrent que cette entreprise aurait, tant au point de vue financier qu'au point de vue économique et qu'au point de vue des actions que la Compagnie pourrait intenter à l'Etat, des conséquences extrêmement fâcheuses.

(*Liberté.*)

LA SOCIETE DES VITICULTEURS

La Société des viticulteurs de France, dont le président est M. Jean Dupuy, sénateur, et le Syndicat national du commerce en gros des vins et spiritueux de France, présidé par M. Mandeix et auquel se rattachent tous les Syndicats du commerce des vins de France, viennent de fonder un Comité permanent d'alliance, destiné à défendre les intérêts communs du commerce et de la viticulture et à remédier à la crise qui atteint également les deux branches de notre activité nationale.

M. Jules Develle, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, a bien voulu accepter la présidence de ce Comité. M. Félix Liouville, avocat à la Cour de Paris, secrétaire général du Syndicat national de défense de la viticulture française, en a été nommé le secrétaire général.

Aussitôt constitué, le Comité a émis des vœux contre l'établissement de tout monopole, soit sur l'alcool, soit sur les pétroles, contre l'emploi des essences, éthers, dans la composition des vins et des liqueurs, contre le projet de loi voté par la Chambre des députés le 13 juillet 1906, et contre toute augmentation des taxes prévues par la loi du 13 avril 1898.

LA MORTALITÉ A PARIS

La séance hebdomadaire de l'Académie de médecine a été occupée presque entièrement hier par une communication très importante du Dr Jacques Bertillon sur la diminution de la mortalité à Paris.

Sous la Restauration, la mortalité à Paris était de 32 à 33 décès par an pour 1 000 habitants. Elle est restée voisine de ce chiffre jusque vers 1856-1860, où elle n'était plus que de 26. Aujourd'hui, *elle est tombée à 17.*

En 1856, la mortalité chez les enfants de 5 à 10 ans était de 13 par 1 000 enfants vivants de cet âge : elle n'est plus aujourd'hui que de 5. Même diminution chez les enfants de 10 à 14 ans, chez lesquels on trouve aujourd'hui une mortalité de 3 au lieu de celle de 7. Cette diminution, moins marquée cependant que chez les enfants, s'observe encore chez les adultes jusqu'à 30 ans. Mais pour les âges plus avancés, l'amélioration a été moindre.

Par quel gain d'existences se chiffre cette diminution de la mortalité? M. Bertillon a calculé que si les 2 722 731 habitants actuels de Paris étaient soumis à la mortalité d'il y a seulement vingt ans, Paris compterait aujourd'hui 66 434 décès par an. Or, il n'y en a que 47 843, soit 18 591 de moins. *Ce sont donc 19 000 vies humaines que les progrès de l'hygiène sauvent chaque année à Paris.* Elles se composent de 10 000 vies d'enfants âgés de moins de 5 ans et de 7 000 autres de 15 à 50 ans.

Les maladies dont la mortalité a ainsi diminué, sont d'abord les fièvres infectueuses, notamment la fièvre typhoïde et la diphtérie, puis les maladies de l'appareil respiratoire et la diarrhée infantile.

Les autres grandes capitales de l'Europe ont aussi constaté une diminution notable de leur mortalité. Le plus souvent les causes de mort qui diminuent de fréquence chez elles sont aussi celles dont M. Bertillon a constaté le recul à Paris. Une seule fait cependant exception à cette règle : c'est la tuberculose, la plus terrible des maladies. Paris est en effet plus frappé par ce fléau que la plupart des grandes villes de France et de l'étranger.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

M. Viviani et les boulangers

La rupture entre M. Viviani, ministre du Travail, et le Syndicat ouvrier des boulangers, est aujourd'hui complète. Hier, le ministre a décidé que désormais les inspecteurs du travail chargés de contrôler les infractions au repos hebdomadaire, ne seront plus accompagnés par des représentants du Syndicat des ouvriers boulangers. Il a prévenu, par lettre, le citoyen Bousquet, de la Bourse du travail, que les fonctionnaires de son ministère ou les commissaires de police accompliront seuls leur mission.

Cette décision a produit à la Bourse du travail une vive émotion. Les Syndicats organisent un meeting de protestation qui aura lieu à la fin de la semaine.

Le général Picquart à Bizerte

Bizerte, 3 janvier. — Le *Condé* est passé dans l'avant-port à 10 heures et a salué la terre.

Avant d'entrer dans le port, le général Picquart a fait télégraphier à l'Amirauté qu'il venait dans le plus strict incognito et ne recevrait personne en dehors des autorités.

Le *Phlégéton* a salué le pavillon du ministre.

La division russe a tiré des salves au passage du *Condé*.

Bizerte, 3 janvier. — Le baron d'Anthouard, délégué à la résidence, et le général Dulat, commandant la division d'occupation de la Tunisie, sont arrivés ce matin de Tunis. La ville est calme, les rues ne sont pas pavoisées.

La défense de Bizerte ayant depuis longtemps été reconnue insuffisante, le ministre de la Guerre est venu pour arrêter, sur place, les mesures nécessaires pour le compléter.

Le général Picquart visitera, ce soir, les ouvrages de la rive droite; demain il prendra le premier train pour Tunis et s'arrêtera à Aïn-Rhelat pour examiner les hauteurs qui dominent l'arsenal, redescendra à Ferryville où il déjeunera et s'embarquera à Sidi-Abdallah pour rentrer à Bizerte.

La matinée de samedi sera employée à la visite du fort de la rive gauche. Le ministre prendra le train pour Tunis samedi soir à 1 heure. Il reviendra à Bizerte dimanche pour s'embarquer.

L'ESPION D'ÉPINAL

Lunéville. — Hier est venue devant le tribunal correctionnel l'affaire Tourdias. On se souvient que cet individu, originaire de Paris, fut arrêté, à la fin de juillet dernier, au moment où il se présentait à la gare de Blainville pour y retirer un paquet laissé à la consigne. Ce paquet contenait des documents relatifs aux travaux fortifiés de la défense d'Epinal.

Depuis son arrestation, Tourdias a déjà comparu devant différents tribunaux, tant à Epinal qu'à Besançon. La dernière fois, c'était pour y répondre du port illégal de décorations. Ensuite cela a été pour vol de documents militaires, ce qui lui a valu un an de prison.

Cette fois, il comparaît pour espionnage.

On entend quelques témoins : M. le capitaine Clausse, de la direction de l'artillerie à Epinal, et M. Loos, employé civil à ce service.

M. Ribaud, avoué, défendait le prévenu.

Dès que l'affaire a été appelée, le procureur de la République a demandé le huis clos, étant donné qu'il s'agit de documents intéressant la défense nationale. Le huis clos a été prononcé.

Le jugement a été remis à huitaine.

LA FIÈVRE TYPHOIDE

Morlaix, 3 janvier. — La fièvre typhoïde qui règne parmi les soldats du 118e de ligne tend à disparaître. Aucun nouveau cas ne s'est déclaré. Les malades qui sont en traitement à l'hôpital sont tous convalescents, sauf un qui donne encore quelques inquiétudes.

Les soldats atteints de la fièvre sont tous des anciens. Il n'y a aucun jeune soldat.

La caserne Guichen, désinfectée, sera bientôt alimentée par l'eau de la ville et va pouvoir recevoir les soldats envoyés au Calvaire.

LA VIANDE DE CHEVAL

La consommation de la viande de cheval augmente considérablement dans tous les pays, montrant ainsi le succès de la propagande faite un peu partout pour combattre les préjugés que la plupart des gens entretiennent contre cet aliment. C'est dans cette intention que s'est fondé, au Mexique, le « Comité de la viande de cheval », et en Allemagne le « Tierschutzverein ». En Angleterre, en Italie, de semblables comités existent également. En Autriche, on fait une telle consommation de viande de cheval et l'usage en est devenu si général que point n'est besoin de comité de propagande. Il est vrai que c'est aussi, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'Autriche qui consomme le plus de viande en général: la consommation annuelle moyenne par habitant est, en effet, dans ce pays, de 111 kilos 600, contre 54 kilos 400 aux Etats-Unis, 47 kilos 600 en Angleterre, 39 k. 500 en Suède et Norvège, 33 kilos 500 en France, 31 kilos 600 en Allemagne, 22 kilos 200 en Espagne et 10 kilos 400 en Italie.

Autrefois, parmi les populations primitives, l'usage de la viande de cheval comme alimentation était constant, et les Germains, notamment, mangeaient la viande des chevaux qu'ils sacrifiaient à Odin. Ce n'est guère qu'au VIIIe siècle, après Grégoire III, que l'on cessa de manger du cheval. En Chine, depuis dix siècles, on mange du cheval. Le premier peuple européen qui, dans les temps contemporains se mit à l'hippophagie serait le peuple danois en 1807, lors de l'invasion du Danemark par Napoléon. C'est également à Napoléon que les Allemands doivent de s'être remis à manger du cheval, en 1815, pendant les périodes de grande disette qui suivirent les guerres de l'empire.

Causeries du dimanche

Exposé populaire de la religion paraissant depuis 1897 en feuilles de 4 pages in-8° illustrées, à raison de 2 feuilles tous les quinze jours.

On peut se les procurer par abonnement (3 fr. par an), par volumes ou par paquets, aux conditions indiquées ci-dessous :

Il y a actuellement 7 volumes.

Chaque volume : broché, 1 franc; port, 0 fr. 55. Relié, 1 fr. 50; port, 0 fr. 85.

Les 7 volumes en un colis de 5 kilos fr. 80 ou 1 fr. 05.

0

Vol. à 0 fr. 50; *port*; 0 fr. 50

Après la Mission. 20 p. contenant un excellent reglement de vie chrétienne, à distribuer à la fin des missions paroissiales.

Avant la Première Communion. 20 p.

Vol. à 0 fr. 40; *port*; 0 fr. 20

La Vie de Jesus-Christ. 144 pages.

Vol. à 0 fr. 20; *port*, 0 fr. 10.

La Passion de Jésus-Christ. 44 pages.

Après la Première Communion. 16 p. sur papier de luxe.

Pourquoi les Congrégations religieuses? 64 pages.

Catholicisme et Protestantisme, 68 pages.

Pendant la Mission. 72 pages.

PAR PAQUETS

Pour faciliter la diffusion de ces feuilles qui opèrent un grand bien nous les laissons à un demi-centime chacune, plus le port, à condition de prendre un ou plusieurs paquets de 100 exemplaires de la même *Causerie*.

Les feuilles de *Causeries* diverses, reviennent à 0 fr. 05, plus le port, sans remise.

Un colis de 3 kilos (0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile) contient 600 *Causeries*. Un colis de 5 kilos (0 fr. 80 en gare, 1 fr. 05 à domicile) contient 1000 *Causeries*. Un colis de 10 kilos (1 fr. 25 en gare, 1 fr. 50 à domicile) contient 2000 *Causeries*.

On peut commander encore 20 exemplaires de la même *Causerie* (0 fr. 25; port 0 fr. 10); 50 exemplaires (0 fr. 40; port, 0 fr. 25); 100 exemplaires (0 fr. 50; port, 0 fr. 50).

Le catalogue spécial des *Causeries du dimanche* est envoyé franco sur demande. — Voir aussi au catalogue général, envoyé dans les mêmes conditions, la série de brochures très soignées d'apologétique contemporaine à 0 fr. 25.

5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

L'ANNUAIRE ROMAIN CATHOLIQUE POUR 1907

PARMI AUJOURD'HUI

L'apparition de l'*Annuaire pontifical* de Mgr Battandier est, chaque année, un événement pour les chercheurs et les érudits, comme aussi pour les militants.

Outre les nomenclatures complètes et sûres qui en font un dictionnaire contemporain si précieux, l'*Annuaire* donne sur l'histoire, l'archéologie, le culte, etc., des articles illustrés qui sont souvent une véritable révélation.

Parmi les nombreuses lettres épiscopales d'approbation, nous relevons celle d'un prince de l'Eglise, le cardinal Lecot :

« C'est pour moi le livre de bureau par excellence; il répond à toutes mes questions, il va au-devant de tous mes désirs et il m'apprend beaucoup de choses que je n'eusse jamais cherché à savoir sans lui. J'admire, cher Monseigneur, la clarté et la lucidité de toutes les notices dont vous enrichissez chaque année votre Encyclopédie. Vous nous avez déjà tant donné! Avant peu d'années nous aurons tout ce que nous pourrions désirer sur la Rome ecclésiastique. »

Nous donnons aussi une parole du vaillant et docte évêque de Viviers, Mgr Bonnet :

« Vous arrivez à former une collection fort remarquable et qui a sa place dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. Pour moi, je m'en sers utilement et j'apprends sans beaucoup de fatigue bien des choses que j'ignorais et que j'aurais sans vous longtemps ignorées... »

L'*Annuaire*, né en 1898 avec 381 pages, au prix réduit de 3 fr. 50, port, 0 fr. 70, en a cette année 672 avec 101 gravures; néanmoins, le prix abaissé de 3 fr. 50 sera conservé cette dixième année.

Table de 1907, quelques chapitres : les Consistoires (6 grav.). — Les sacres d'évêques par les Souverains Pontifes (5 grav.). — Les ornements du Pape (10 grav.). — Les Papes du VIIe siècle (9 grav.). — Liste des cardinaux avec notices (4 grav.). — Les cardinaux dépossédés de leur dignité.... — Les anciens évêchés d'Ecosse (16 grav.). — Les statues des fondateurs d'Ordres à Saint-Pierre. — La sainte couronne de Hongrie (6 grav.), etc.

Huit volumes sont en vente (deux années, 1903 et 1904 étant épuisées). Prix de chacun, 3 fr. 50; port, 0 fr. 65.

PARIS, 5, RUE BAYARD

ÉCHOS RELIGIEUX

En faveur du clergé français

Dimanche prochain, 6 janvier, l'archevêque de Gênes enverra au Saint-Père le produit de la souscription en faveur du clergé français.

La revue la *Civiltà cattolica*, avant d'avoir adressé aucun appel spécial avait reçu plusieurs milliers de francs pour les évêques et les prêtres de France. Le mois dernier, la souscription s'élevait à 54 254 fr. 45, actuellement elle est montée à 61 518 fr. 65. Parmi les souscripteurs on remarque les rédacteurs de la revue inscrits pour 1 000 francs et l'Académie pontificale ecclésiastique de Rome qui a offert une pareille somme.

Nos amis défunts

✝ M. Louis-Eugène Aubert, 69 ans, à Avize (Marne). — Mme Eugène Martin, 65 ans, à Givonne (Ardennes). — Le contre-amiral marquis de Bausset-Roquefort, du cadre de réserve, excellent chrétien, 66 ans, au château de Pen-ar-C'hvat, près Brest. — Mme la comtesse de Madre, née Dalloz, 84 ans, à Paris. — Mme Adèle Meulet, à Fages (Lot), 41 ans, femme de M. Meulet, qui fit longtemps partie du personnel de la maison de la Bonne Presse.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(300 *jours d'indulgence*)

Informations du soir

M. CAMBON AGRÉÉ

Le gouvernement français a reçu hier l'agrément du gouvernement allemand à la nomination de M. Jules Cambon comme ambassadeur à Berlin.

UN MOIS DE REPIT

M. Gaston Doumergue, ministre du Commerce et de l'Industrie, absent de Paris, ne recevra pas demain vendredi. Il reprendra ses audiences le mercredi 9 février.

LES SONNERIES DE CLOCHES

Reims, 3 janvier. — Le Conseil municipal ayant supprimé les crédits affectés aux sonneries de cloches, la municipalité a fait savoir aux sonneurs des paroisses de Reims d'avoir à cesser les sonneries.

LA NOUVELLE CONSTITUTION PERSANE

Londres, 3 janvier. — Le correspondant du *Daily Mail* à Téhéran télégraphie à ce journal un résumé de la nouvelle Constitution persane.

L'assemblée sera composée de 162 membres, ou de 200 en cas de besoin; toutes les lois, toutes les questions relatives au budget, toutes les propositions du gouvernement relatives aux finances devront être soumises à l'approbation de cette assemblée.

Aucune Compagnie ne pourra être constituée sans son approbation.

L'assemblée aura, aussi, le droit d'intervenir en ce qui concerne la ratification des traités de commerce, les emprunts étrangers ou intérieurs; en outre, les constructions de chemins de fer et de routes par des Compagnies étrangères ou locales devront être entreprises avec son consentement.